Image not found or type unknown

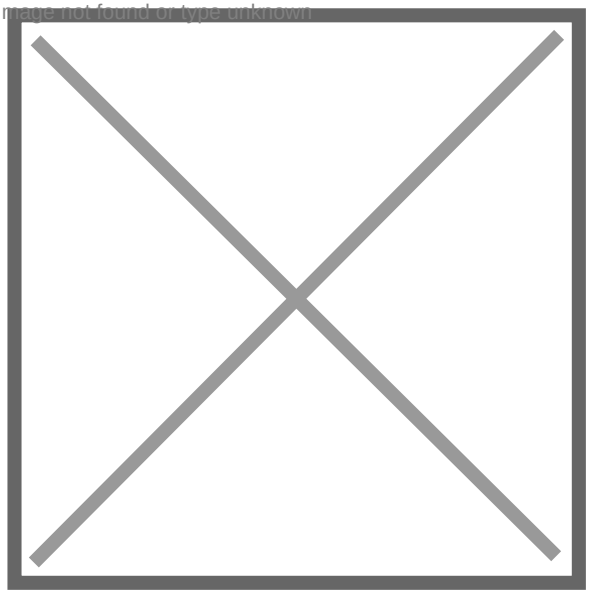

Condition d'enseignement du yoga

Par **sylveno**, le **13/06/2017** à **14:34**

Bonjour, les enseignants de yoga semblent avoir un statuts intermédiaire entre une activité culturelle et un coach sportif. Dans le premier cas, rien n'est demandé pour enseigner. Dans le deuxième, il est nécessaire d'avoir un DE ou BPJEPS ou autre certification.
Le code APE quand on s'installe comme prof de yoga est le même que pour les coachs sportifs : enseignement des disciplines sportives et activités de loisirs.
En résumé :
Le cqp est-il obligatoire pour enseigner à des groupes ?
Le yoga est-il considéré comme une activité culturelle ou comme une activité sportive ?
Y a t-il une certification exigée par la législation ?
Merci de votre éclairage.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés